

Nombre de membres afférents
Au Conseil municipal : 15
En exercice : 14
Présents : 12

SEANCE DU JEUDI 25 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq janvier, à 20 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude ALBA, Maire.

Présents : Claude ALBA, Didier MAHOUX, Thierry CAUSSE, José NUNES, Christophe MAURIES, Damien VIGUIER, Danièle POURCEL, Jean-Marc ALLAIN, Marie-Florence FARAL, Gabriel VIGUIER, Céline ROCACHER, Pascale ROMERO.

Absents et excusés : - Laurent THO qui a donné procuration à Christophe MAURIES
- Laurence VILLENEUVE-ROUSSET.

Date de la convocation : 18/01/2018

Date d'affichage : 18/01/2018

Monsieur Thierry CAUSSE est nommé secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, a eu lieu une présentation d'un plan communal de sauvegarde par Monsieur ESCANDE, élu à Saint-Germain-des-Prés, qui a été convié par Monsieur Didier MAHOUX.

1°) Recomposition du Conseil Communautaire suite au rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 5211-6-1 et L. 5211-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 29 décembre 2017 portant extension du périmètre de la Communauté de Communes du Lautrécois-Pays d'Agout avec le rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée de l'obligation de modifier la composition du Conseil de Communauté suite au rattachement des Communes de Missècle et de Moulayrès.

Monsieur le Maire précise que lors de la dernière composition, les conseils municipaux s'étaient prononcés à la majorité qualifiée pour une répartition selon l'accord local soit avec 37 délégués.

Aujourd'hui, la recomposition porterait à 42 délégués selon le droit commun ou à 39 délégués selon l'accord local (2 délégués de plus, 1 pour Missècle et 1 pour Moulayrès).

Pour cela, Monsieur le Maire propose de fixer à 39 le nombre de délégués communautaires, conformément à la possibilité d'un accord local et d'approuver la répartition du nombre de délégués communautaires comme indiquée ci-après :

Les Communes adhérentes sont représentées au conseil de communauté dans les conditions suivantes :

- Lautrec : 4 délégués
- Vielmur sur Agout : 4 délégués

- Saint-Paul Cap de Joux : 2 délégués
- Damiatte : 2 délégués
- Fiac : 2 délégués
- Guitalens-l'Albarède : 2 délégués
- Vénès : 2 délégués
- Serviès : 1 délégué
- Fréjeville : 1 délégué
- Montdragon : 1 délégué
- Cuq : 1 délégué
- Jonquières : 1 délégué
- Saint-Julien du Puy : 1 délégué
- Brousse : 1 délégué
- Teyssode : 1 délégué
- Viterbe : 1 délégué
- Saint-Genest de Contest : 1 délégué
- Cabanès : 1 délégué
- Carbes : 1 délégué
- Puycalvel : 1 délégué
- Montpinier : 1 délégué
- Moulayrès : 1 délégué
- Laboulbène : 1 délégué
- Magrin : 1 délégué
- Prades : 1 délégué
- Missècle : 1 délégué
- Peyregoux : 1 délégué
- Pratviel : 1 délégué

Les communes qui ne disposeront que d'un seul délégué désigneront, dans les mêmes conditions, un délégué suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la composition du futur conseil communautaire du Lautrécois - Pays d'Agout à 39 délégués, conformément à un accord local, selon la répartition détaillée ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

2°) Contrat de maintenance proposé par la Société CARCELLES pour les installations de la nouvelle mairie

Monsieur le Maire présente les propositions de la Société CARCELLES concernant l'entretien du chauffage et de la climatisation de la nouvelle mairie.

Le Conseil municipal souhaiterait inclure dans ce contrat la Salle Fabre et l'Ecole. Par conséquent, la Société CARCELLES sera sollicitée pour une nouvelle proposition.

3°) Sentiers de randonnée

Monsieur Damien VIGUIER présente le tracé du sentier de randonnée. Il conviendra de réunir les propriétaires riverains pour signer une convention et de prévoir pour le budget 2018 l'installation de panneaux d'information et la réalisation de flyers.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour ce projet.

4°) Statue de St Barthélémy

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'emplacement de la statue de St Barthélémy entièrement rénovée en 2017.

Il s'agit soit de réinstaller cette statue au Pujol, soit de la garder à l'Eglise et mettre en place au Pujol, un panneau sous-verre avec la photo de St Barthélémy accompagnée d'explications.

Le résultat du vote est le suivant :

- Réinstallation de la statue au Pujol : 1 voix
- Conservation de la statue à l'Eglise et installation d'un panneau au Pujol : 11 voix
- Abstention : 1 voix

5°) Engagement sous contrat à durée déterminée d'une personne pour assurer le remplacement momentané d'agents titulaires ou non titulaires indisponibles en application de l'article 3-1 de la loi 84-53 du 26/01/1984)

Considérant la nécessité de remplacer une agente pendant ses congés de maternité, Monsieur le Maire propose aux conseillers d'engager une personne sous contrat à durée déterminée du 5 mars 2018 au 5 juillet 2018 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat à durée déterminée proposé et définit toutes les conditions relatives à ce contrat : durée du contrat, durée hebdomadaire, jours travaillés et rémunération.

Monsieur le Maire rappelle qu'une délibération de principe avait été prise le 28 janvier 2016 autorisant le recrutement d'agents contractuels de remplacement, considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles.

6°) Le point sur les projets 2018

Monsieur le Maire donne la liste des projets pour lesquels un devis a été demandé :

- Mur du cimetière : devis d'un montant de 5 214 € TTC
- Toiture du lavoir de la Mouline : devis d'un montant de 3 286.20 € TTC
- Cuisine de la Salle Fabre, porte-fenêtre, fenêtres : 5 790 € TTC (ou 5 629.20 € TTC) pour la cuisine et 3 216 € TTC pour une porte-fenêtre et deux fenêtres.
- Pont Vieux : ce projet est porté par la CCLPA mais la commune devra participer à hauteur de 20 % ; le coût exact des travaux n'est pas encore déterminé.
- Isolation murale de la Salle Polyvalente : le devis n'est pas encore parvenu.
- Restauration et remise en route de la Fontaine Place du Village : un devis a été demandé.

QUESTIONS DIVERSES

- Impasse de la Nogarède : Monsieur le Maire donne lecture du courrier d'insatisfaction de Monsieur Robert SOCCOL concernant l'état de la chaussée ; ce courrier est accompagné d'une pétition de tous les riverains et a été transmis à Monsieur le Président de la CCLPA.

- Maison de retraite de Montdragon : Madame Céline ROCACHER précise que le Président de la CCLPA souhaitait supprimer la commission de l'EHPAD mais que cette commission reste finalement en place à la demande des élus qui en font partie.

- Projet de Crématorium porté par la Communauté de Communes du Sor/Agout : la CCLPA ne participera pas à ce projet car la participation de 200 000 € demandée a été considérée trop importante.

- Pose de panneaux solaires sur la toiture de la Salle Polyvalente : le SDET va être consulté.

- Plantation de haies : les élèves de l'école vont réaliser la plantation de haies derrière la nouvelle mairie le long de la D 50 le 9 février 2018 à partir de 13 h 30. Le samedi 10 février, une autre plantation sera réalisée au Pioch. Cette information sera diffusée sur le site internet de la commune.

- Commission Petite Enfance de la CCLPA : Madame Marie-Florence FARAL informe les conseillers qu'un nouvel animateur a été embauché ; il s'agit de Monsieur Arthur ANGER qui rencontrera prochainement chaque délégué communal faisant partie de cette commission.

- La prochaine réunion du Conseil municipal est fixée au jeudi 22 février 2018.

Sur ce, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30.



Claude ALBA
Maire